Comité de défense de l'hôpital de Dourdan (CDH-Dourdan)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Publiée au *Journal officiel* du 23 mars 2021
Numéro RNA : W911001827
Siège social : mairie, esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan
Siège administratif : 5 bis rue du Moulin Choiselier, 91410 Dourdan
Email : cdh.dourdan@gmail.com

Le 23 juin 2025

Communiqué du CDH-Dourdan au sujet de la délibération sur un avenant au bail de SCM radio la Providence/Ramsay santé (Voir vidéo à 3h22 : https://www.youtube.com/live/vVV-E5FGX1o)

Après l'installation de la mammographie c'est maintenant le tour d'un scanner puis carrément d'une 2ème IRM chez Ramsay santé !

Le maire de Dourdan grand défenseur de l'hôpital en parole et vidéos de communication est en train de mettre en péril volontairement le service de radiologie public au profit de la radiologie privée à but très lucratif d'un grand groupe étranger très contesté dans de nombreuses villes de France !

On se souvient des grandes promesses au moment de la venue de Ramsay santé (appelé aussi Olympes Santé, et la Providence, puis SCM radio) dirigé par M. Bornet issu de l'hôpital privé Ramsay santé à Antony :

- Il n'y aura pas de concurrence avec le service de radiologie de l'hôpital de Dourdan
- Il y aura une collaboration totale avec l'hôpital de Dourdan
- Les patient-es de l'hôpital de Dourdan aux urgences, en hospitalisation et consultations spéciales seront pris en charge rapidement et auront un « reste à charge à zéro »
- Ce sera un parcours plus facile pour les patient-es de venir en centre-ville chez Olympes
- Il n'y aura plus de délai d'attente et les patient-es n'auront plus à parcourir des kilomètres
- Ce sera un centre créateur d'emploi pour la commune et les alentours

Dans la réalité des patient-es :

- Ramsay santé a installé avec la caution de la mairie une IRM alors que les radiologues de l'hôpital de Dourdan avaient inclus dans le projet médical 2021-2025 l'accueil d'une IRM à côté des urgences. Projet voté par le Conseil de Surveillance du CHSE et validé par l'ARS en septembre 2022.
- Ramsay santé a installé un mammographe en mai 2024
- Ramsay santé a demandé un permis de construite à la mairie de Dourdan en juin 2025 pour s'agrandir et faire venir une IRM et plus tard un scanner. Est-ce que c'est du matériel neuf ou encore recyclé des Hôpitaux privés d'Antony et Massy ?
- Les patient-es paient des dépassements d'honoraire allant de 120€ à bien plus
- Les patient-es subissent un parcours de transport en ambulance hallucinant pour se rendre depuis les urgences ou leur chambre d'hospitalisation de l'hôpital de Dourdan jusqu'en centre-ville à seulement 1Km. Les ambulances viennent d'Etampes ou d'Arpajon. Un délai d'attente dangereux pour les patient-es et des coûts de transport pour la CPAM inadmissibles alors qu'ils auraient pu passer leur IRM directement à l'hôpital.
- Les patient-es parcourent des kilomètres jusque Antony et Massy pour se rendre dans les hôpitaux privés de Ramsay santé car la demande est plus forte que prévu pour passer des examens radiologiques au centre privé de Dourdan. Sachant qu'à Dourdan, Antony et Massy les 3 Olympes santé dépendent du même standard téléphonique

et donc quand un patient-e appelle pour un RDV à Dourdan il peut être dirigé sur les 2 autres centres de radiologie privés à Antony et Massy.

- Le centre de radiologie depuis sa création en 2023 n'a créé aucun emploi dans la ville de Dourdan et alentours. Le directeur est venu de chez Ramsay santé Antony avec toute son équipe médicale et administrative.

Au lieu de privilégier l'hôpital public pour cette 2ème IRM et voir avec l'hôpital afin qu'il demande l'autorisation à l'ARS d'installer une IRM juste à côté des urgences qui sont en train d'être agrandies et qui accueilleront un plateau technique avec du matériel d'imagerie de pointe, le maire de Dourdan a encore donné la priorité au privé !

Pourtant les radiologues de l'hôpital avec le chef des urgences de l'hôpital de Dourdan prévoyaient d'inclure cette demande d'installation d'une IRM au projet médical d'établissement qui se prépare à partir de 2026 pour 5 ans.

Encore une fois le maire de Dourdan a agi seul en secret avec Ramsay santé sans consulter la direction du CHSE, ni les radiologues de l'hôpital, ni le chef des urgences co-président du CDH, ni l'opposition.

Comment l'ARS, qui siège au conseil de surveillance, a-t-elle pu donner une 2ème autorisation au groupe privé sans demander son avis à l'hôpital qui était désireux d'une IRM publique en son sein depuis 2019 et qui l'a voté dans son projet médical 2021-2025 ? c'est une première en France ! 2 IRM en si peu de temps d'intervalle et au détriment de l'hôpital déjà spolié une première fois en 2022 ! Habituellement quand 2 établissements demandent en même temps une autorisation d'installer un matériel de ce type l'ARS donne toujours la primeur au public, pas à Dourdan ! Quand notre comité avait fait un recours au tribunal administratif en oct 2022 contre le maire de Dourdan, la direction de Ramsay santé et l'ARS pour demander d'arrêter ce projet d'IRM privée, l'ARS avait joué la montre et n'avait pas donné son mémoire en défense. On se rappelle que l'ARS avait demandé sur simple coup de fil au directeur du CHSE de retirer sa demande d'autorisation d'installer une IRM à l'hôpital à côté des urgences. Donc la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) qui donne les autorisations n'avait reçu que le dossier de Ramsay santé sur son bureau ! Le choix était facile et vite fait … Normalement c''est au CSOS de départager les dossiers en cas de plusieurs demandes pour une autorisation dans la même ville pas à l'ARS. C'est le maire de Dourdan qui avait été l'intermédiaire entre Ramsay santé, le CHSE et l'ARS. C'est lui qui est responsable de l'installation des 2 IRM chez Ramsay Santé au lieu de l'hôpital public de Dourdan, d'ailleurs il s'en félicite !

Lors du CM du 12 juin, notre membre d'honneur Youssef Bouabdallah, demande si SCM radio la Providence/Olympes santé/Ramsay santé a bien demandé une autorisation à l'ARS et si c'est le cas l'ARS a-t-elle accepté ? Le maire de Dourdan ne sait pas. L'adjointe à la santé répond qu'en général l'ARS accepte d'office les demandes quand un établissement de santé est déjà pourvu d'un matériel dit « lourd ». Sauf que pour que l'ARS accepte il faut que l'établissement de santé ait contractualisé une convention et cherché des partenariats. Or le CHSE n'est absolument pas au courant que Ramsay santé fait installer une 2ème IRM. De plus il faut également une demande d'autorisation pour un scanner matériel « lourd ». La délibération au sujet de cet avenant au bail pour permettre une extension ne mentionne pas explicitement l'installation d'un scanner. Et la mairie avoue vouloir laisser Ramsay santé s'agrandir et accueillir une IRM et un scanner sans savoir s'il a toutes les autorisations et s'il a signé une convention de partenariat avec le CHSE ! c'est « OPEN BAR » pour le grand groupe privé afin de faire rentrer dans ses caisses beaucoup d'argent avec les dépassements d'honoraires des dourdannais et alentours sans contrepartie ! Pourquoi Ramsay santé s'en priverait t-il quand c'est la mairie qui le permet ?

Il y a les paroles du maire de Dourdan prétendant défendre l'hôpital public et puis il y a les actes !

Notre comité préfère les actes aux paroles et nous ne manquerons pas de nous mobiliser pour sauvegarder les services publics de notre hôpital car c'est VITAL pour notre santé !

Voir en pièce jointe l'intervention de notre membre d'honneur Maryvonne Boquet lors du conseil municipal sur la délibération concernant la 2ème IRM chez Ramsay santé du 12 juin cautionné par tous les autres conseillers municipaux de l'opposition dont M. Youssef Bouabdallah, notre autre membre d'honneur à Dourdan.